

Initiatives ministérielles

le Régime de pensions du Canada et non le projet de loi C-39 seulement, c'est-à-dire de petites parties du régime. Ce projet de loi soulève des inquiétudes et il faut y apporter des changements.

Je suis donc profondément en désaccord sur ce qui a été dit à notre leader à la Chambre au sujet du fait que nous aurions dû en parler en comité. Les témoins ont exposé leurs doléances, mais nous connaissions toutes les lacunes de la loi. Puis le député de Calgary-Sud vient nous dire que nous aurions dû soulever ces questions en comité. Je tiens à préciser en toute déférence que nous avons repéré ces problèmes. Il s'agissait ensuite de déterminer comment les régler.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je dirais à la secrétaire parlementaire que ces amendements sont essentiellement proposés par les députés, la Chambre de commerce du Canada, les groupes de personnes handicapées et le Conseil national du Bien-être.

Selon moi, nous devons prouver que nous voulons vraiment procéder à un examen approfondi, car il y a à peine deux semaines que nous avons amorcé le débat sur ce projet de loi. Je crois que le moment est bien choisi pour prêter une oreille attentive aux gens désireux de participer au processus en apportant des corrections somme toute mineures, à une très importante mesure législative sur le plan national.

Sauf le respect que je lui dois, je ferais remarquer à la secrétaire parlementaire que si nous ne tenons pas compte des amendements ou des suggestions des gens qui ont une très bonne connaissance des questions liées à ce projet de loi, quelle sera notre crédibilité en tant que législateurs? Ce serait une insulte pour eux et une perte pour nous d'ignorer leur avis.

À l'instar de mon collègue du Cap-Breton, je supplie la secrétaire parlementaire d'y songer, car ces amendements frappés au soin du bon sens ne vont pas modifier le cadre physique du pays. Ils ne visent qu'à améliorer cette mesure législative au nom de nos concitoyens qui ont besoin d'une aide supplémentaire.

Enfin, je profite de l'occasion pour demander à la secrétaire parlementaire de bien vouloir en discuter avec ses collègues.

Nous avons tous parlé à maintes reprises des amendements que nous souhaitons apporter à tous ces projets de loi. Or, ce matin, j'ai l'impression que très peu de Canadiens savent qu'il nous arrive d'apporter de bons amendements à une bonne mesure législative. Je parierais mon dernier dollar que la presse nationale ne va pas en toucher mot. Ce sont des amendements portant sur le Régime de pensions du Canada et, pourtant, très peu de détails parviennent jusque dans les régions.

• (1050)

J'exhorte donc la secrétaire parlementaire à prendre les moyens nécessaires pour assurer une large diffusion de ces amendements à la mesure législative. Elle pourrait peut-être faire appel aux journaux ou à d'autres moyens de communication pour mettre tous les Canadiens au courant de ces changements positifs.

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, je suis pris dans un dilemme intéressant aujourd'hui. Je pense qu'ainsi libellés, ce sont de bons amendements. Dans ma circonscription, j'ai eu connaissance de deux cas où des femmes ayant été mariées au même conjoint pendant des années ont été désavantagées par les procédures de divorce à la rupture de leur mariage et se sont retrouvées sans aucune protection aux termes de cette loi.

Ce projet de loi renferme une foule d'autres dispositions. En fait, ce qui m'inquiète ce matin en ce qui touche ces amendements et les consultations avec les provinces, c'est le temps qu'il va falloir y consacrer et les choses qu'il va falloir faire avant que les modifications entrent en vigueur. Si nous n'acceptons pas ces amendements aujourd'hui, quand seront-ils incorporés dans la loi? Je pense que ce sont de bons amendements. Ils vont améliorer la loi et protéger sans aucun doute la population. On sait que ce sont les gens les moins en mesure de subvenir à leurs propres besoins quand ils avancent en âge et ils forment un élément important de la loi.

La secrétaire parlementaire pourrait-elle nous dire quelle sera la procédure à l'avenir? Quand pourrions-nous étudier de nouveau ce projet de loi s'il n'est pas adopté cette fois-ci? Combien de temps prendront les consultations avec les provinces, lesquelles semblent nécessaires?

Mme le vice-président: Deux députés qui ont déjà parlé au sujet de ces motions demandent de nouveau la parole. Je n'ai aucune objection à les reconnaître tous les